

---

## RAPPORT DE SUIVI

---

Le présent rapport de suivi concerne un projet relatif à :

- La méthode boisement  
 La méthode reconstitution de peuplements forestiers dégradés

Nom du projet : STOCK CO2 n°19 – Bourgogne Franche  
Comté (58)

# PARTIE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

**Surface :** 6,1 ha

**Densité de plantation :** 1300 plants/ha

**Date de plantation :** 30 avril 2021

Si le projet a été déposé sous V3, l'année de plantation correspond à celle déclarée dans le tableur :

Oui

Non. La corriger et joindre le calculateur mis à jour.

**Essences :** indiquer la ventilation des essences à la plantation :

Prévisionnels : Douglas 100% (7 930 plants)

Planté : Douglas 100% (7000 plants) – densité légèrement inférieure aux prévisionnels mais surface conforme.

En fonction des essences majoritairement plantées, à partir de quelle année et à quel mois le projet peut-il être audité : **Août 2025**

Y a-t-il eu un écart dans la ventilation des essences par rapport à ce qui avait été initialement prévu au moment du dépôt du projet au label Bas-Carbone ?

Oui

Non

Si oui, quelles sont les essences qui ont dû être substituées ?

Si oui, pour quelle raison ces essences ont-elles été substituées ?

Pénurie de l'essence en question au moment de la plantation

Changement d'essence au moment du regarnis car l'essence d'origine était inadaptée/mal adaptée (une forte mortalité ayant été constatée sur l'essence en question)

Autre raison, préciser :

Si oui, quelles classes de fertilité et quelles tables de production ont été utilisées pour recalculer les réductions d'émissions ? NB : le recours aux indications données dans la V3 pour ce choix est obligatoire.

Joindre le calculateur mis à jour.

#### Nombre de réductions d'émissions

Si l'année de plantation (pour les projets labellisés sous la V3) et/ou les essences (pour tous les projets) ont été modifiées par rapport à ce qui avait été déclaré dans le dossier labellisé, après une mise à jour du calculateur combien de réductions d'émissions sont générées par le projet ?

REA forêt après rabais = \_\_\_\_\_

REA produits bois après rabais = \_\_\_\_\_

REI substitution après rabais = \_\_\_\_\_

REA totales générables = \_\_\_\_\_

#### Additionnalité

Votre projet a-t-il bénéficié, depuis le dépôt du dossier pour labellisation, de financements autres que ceux des acheteurs des réductions d'émissions ? Par exemple : subvention nationale, subvention régionale, subvention départementale, subvention communale

Oui

Non

Si oui, lesquels ? Joindre les justificatifs associés.

Aucune aide complémentaire sollicitée (Attestation établie en ce sens par le cabinet d'expertises forestières SUSSE, en charge de la Maîtrise d'œuvre pour ce reboisement et de la gestion du massif forestier).

## PARTIE 2 : LE SUIVI DE L'ANNÉE N À N+5

### La vie du projet durant les 5 premières années

Avez-vous effectué ou fait effectuer des comptages/suivis intermédiaires de mortalité ?

Oui

Non

Si oui, détailler :

Juillet 2023 : Taux de reprise estimé à plus de 90%

Juin 2025 : Taux de reprise estimé à plus de 90%

Insérer ci-après des photographies légendées du projet à des âges différents à joindre. Inclure autant de photos illustratrices de la vie du projet de l'année 0 à 5 que vous le souhaitez.

### Les regarnis

Avez-vous effectué des regarnis ?

Oui

Non

Si oui, à quelle année ? \_\_\_\_\_

Sur combien de plants ? \_\_\_\_\_

Lister la composition et la ventilation des essences du regarni :

### Les travaux d'entretien

Avez-vous effectué des travaux post-plantation (broyages, dégagements, tailles de formation...) ?

Oui

Non

Si oui, lister les travaux effectués et leur année de réalisation :

- Année N : Application de traitement Ecovax et de répulsif Trico
- Année N+1 et N+2 : Dégagements manuels
- Année 2025 : Dégagement (en attente d'acquittement).

### Les co-bénéfices

Quelles actions particulières avez-vous mis en œuvre pour valoriser les co-bénéfices que vous avez déclarés à l'année de labellisation de votre projet (*ne renseigner que si pertinent\**) ?

Intégration des cobénéfices dans l'algorithme de valorisation des projets :

- ETF situées à moins de 50km (Garnier – Aligny en Morvan à 45km)
- Bois récoltés dans un rayon de 50km : Scierie Sougy (80km) et Fruytier (40km)
- Absence de nettoyage après exploitation (pas de désouchage, andainage)
- Absence de préparation du sol (plantation manuelle)
- Maintien d'arbres d'intérêt écologique malgré l'exploitation des épicéas scolytés matures (maintien de feuillus – hêtres patrimoniaux notamment – de douglas sains ou en phase de régénération, de même que quelques jeunes épicéas parfaitement sains).

### Le document de gestion durable

Quel document de gestion durable avez-vous ?

Aménagement forestier (uniquement forêts publiques)

Plan simple de gestion

Code de bonnes pratiques sylvicoles

Règlement type de gestion

En quelle année l'avez-vous fait agréer ? **28 mars 2022**

Joindre une copie du courrier d'agrément du document de gestion durable.\*